



Fiche complémentaire

DON D'ORGANES ET DE TISSUS - MYTHES ET RÉALITÉS

Mythe n° 1 : « Je suis trop vieux pour faire un don d'organes ou de tissus. »

Toute personne, peu importe son âge, peut être considérée comme un donneur potentiel à son décès. C'est plutôt la qualité des organes et des tissus qui est déterminante. Au Québec, le donneur d'organes le plus âgé avait 88 ans. Il a donné son foie. Un homme de 76 ans a sauvé cinq personnes.

Mythe n° 2 : « Si je signifie mon consentement au don d'organes et de tissus, les médecins pourraient ne pas tout faire pour me sauver la vie. »

Les médecins responsables d'une personne nécessitant des soins ont comme principale préoccupation de la soigner et de chercher à lui sauver la vie. Les spécialistes du don interviennent seulement lorsque toutes les tentatives pour sauver la vie des patients ont échoué et que le consentement au don d'organes et de tissus a été confirmé.

Mythe n° 3 : « Si je dis oui au don d'organes, on va prélever mes organes alors que je ne serai pas encore mort(e). »

Le prélèvement ne peut être effectué avant que le décès du donneur n'ait été constaté par deux médecins qui ne participent ni au prélèvement ni à la transplantation (Code civil du Québec, article 45).

Mythe n° 4 : « Mon état de santé, ma religion, ma race ou mon orientation sexuelle m'empêche de devenir un donneur d'organes ou de tissus. »

Au Québec, toute personne est susceptible de devenir un donneur à son décès. Les donneurs potentiels feront l'objet d'une évaluation d'admissibilité par l'équipe soignante et par Transplant Québec.

Mythe n° 5 : « Il y a plein d'autres personnes qui peuvent faire un don d'organes et de tissus à ma place. »

À travers le monde, à peine 1 décès sur 100 survenant à l'hôpital réunit les critères médicaux et légaux pour le don d'organes. Au Québec, ce sont un peu plus de 300 personnes par année si toutes les conditions sont réunies chaque fois. C'est pourquoi chaque consentement compte.

Mythe n° 6 : « Une transplantation rénale, ça coûte très cher au système de santé. »

Le don d'organes peut engendrer des économies substantielles pour le système de santé. Par exemple, l'hémodialyse pour les personnes en attente d'une greffe rénale coûte environ entre 60 000 et 80 000 \$ annuellement par patient. En comparaison, les économies qu'engendre une greffe de rein se situent entre 40 000 \$ et 53 000 \$ par année, selon qu'on considère ou non les frais associés aux médicaments antirejet et les suivis médicaux.